



PROVINCE de QUÉBEC

Municipalité Régionale de Comté de Sept-Rivières

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité TNO Lac-Walker, devant être en vigueur durant les exercices financier 2019, 2020 et 2021, a été déposé le 31 octobre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à nos bureaux durant les heures d'affaires régulières.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC de Sept-Rivières
106, rue Napoléon, bureau 400
Sept-Îles (Québec) G4R 3L7**

- être complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement N° 04-97 de la MRC de Sept-Rivières et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 1^{er} jour du mois de novembre 2018

SIGNÉ

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire-trésorier